



SEPTEMBRE 2023

- ▶ VOTRE SCOLARITÉ
- ▶ RÉMUNÉRATIONS
- ▶ CARRIÈRE
- ▶ PRESTATIONS

ENFiP 2023/2024

Inspecteurs

UN, DOS, STRESS... 4+1

Le 1er septembre c'est votre rentrée. vous serez 503 à Noisiel, 642 à Clermont-ferrand et 133 à Toulouse à rejoindre les établissements de l'ENFiP.

F.O.-DGFIP vous accompagnera tout au long de votre scolarité de 11 mois (4 mois de socle, 4 mois de blocs métiers et 3 mois de formation probatoire) et surtout lors de vos demandes de mutations formulées en septembre.

Depuis 5 ans, la formation a été largement renouvelée, et cette année encore vous allez tester une nouvelle formule : disparition des évaluations chiffrées au profit d'évaluation par compétences sur la base de 18 référentiels correspondants aux principaux métiers exercés par les IFiP, disparition du stage de découverte...)

F.O.-DGFIP vous informera lors des HMI (Heures Mensuelles d'Informations) des grandes phases qui ponctueront votre année de scolarité. Il est important d'y participer.

Vous pourrez y faire part de vos préoccupations, des problèmes rencontrés dans votre scolarité et nous pourrions vous répondre et vous aider.

S'agissant de votre quotidien à l'ENFiP, c'est le **Conseil de promotion**

qui est consulté sur l'organisation de la scolarité. Vous aurez à élire vos représentants les **13 et 14 novembre** prochain **F.O.-DGFIP** y présentera **des candidats représentant les stagiaires des deux établissements** (Noisiel et Clermont ferrand) pour la promotion des généralistes et des stagiaires de Toulouse pour les financiers et les informaticiens.

Aujourd'hui, ce sont les aspects de cette année de formation professionnelle qui vous préoccupent. A commencer par la vie de tous les jours à l'ENFiP : les horaires, les «UC», les congés, etc.. Mais aussi les enjeux de cette scolarité : les 1^{ères} affectations, la titularisation, le classement et, au-delà, les possibilités de mutations et de promotion.

C'est pourquoi les militants **F.O.-DGFIP** vous éclaireront sur tous ces points, à l'occasion de réunions organisées chaque mois lors des HMI et ceci tout au long de votre scolarité.

Dans l'immédiat, nous vous souhaitons une bonne installation et une excellente rentrée, bon courage dans l'attente de vous rencontrer.

BONNE SCOLARITÉ !

L'équipe **F.O.-DGFIP** est présente pour t'accueillir et te renseigner

à NOISIEL:



Catherine BOULET
01.47.70.52.03

catherine.boulet@fo-dgfip.fr

à CLERMONT-FERRAND



Jacinthe GUILLOT
07.78.19.39.45

jacinthe.guillot@dgfip.finances.gouv.fr

à TOULOUSE:



Patrick LUMEAU
06 75 39 01 74

patrick.lumeau@gmail.com

ou
contact@fo-dgfip.fr

Alors, si vous connaissez déjà **F.O.-DGFIP**, venez vite nous voir, vous présenter.

Si vous n'avez pas encore franchi le cap, c'est le moment : Prenez contact avec nous.

NE RESTEZ PAS ISOLÉS !

HMI F.O.-DGFIP
Noisiel 11 septembre, Clermont-ferrand 12 septembre, Toulouse: semaine du 11 au 15 septembre
2H SPÉCIAL MUTATIONS
Vous serez dispensés de cours pendant ces 2 heures
VENEZ NOMBREUX

La formation théorique des inspecteurs-stagiaires lauréats des concours internes et externes ou recrutés par voie contractuelle de la promotion 2023/2024 s'articule en 2 temps :

- ▶ une phase de formation sur un socle commun de connaissances et de compétences;
- ▶ une phase de formation portant sur les principaux métiers exercés par les Inspecteurs des finances publiques au sein de la DGFIP, regroupés par blocs fonctionnels (Gestion fiscale, Contrôle fiscal, secteur public local, gestion publique et domaine de l'Etat, sphère foncière et Informatique)

La formation dans les services de la DGFIP d'une durée minimale de 3 mois consiste en un stage probatoire effectué dans la future direction d'affectation des stagiaires.

L'ORGANISATION

Sont scolarisés à **Clermont-Ferrand** ou à **Noisiel**, les inspecteurs stagiaires généralistes, à l'école de **Toulouse**, les stagiaires **sphère foncière** et **Informatique**.

Les inspecteurs stagiaires s'installent à l'école le vendredi **1^{er} septembre 2023** par un accueil et les cours commencent dès l'après-midi pour se terminer le **3 mai 2024** à la fin de la formation métier et blocs fonctionnels.

Les heures de début de cours s'échelonnent tous les quarts d'heure de 8h45 à 9h15. Les cours se terminent au plus tôt à 16h avec le même principe d'échelonnement des départs tous les quarts d'heure jusqu'à 17h.

certaines demi-journées Jusque là libres de cours vont disparaître au profit du système du 4+1.

La formation théorique

La scolarité des inspecteurs stagiaires 2023/2024 verra elle aussi l'engagement progressif des travaux du 4+1. Pour la prochaine promotion 2023-2024, le **nombre des blocs fonctionnels va augmenter** en passant de 6 à 8.

De plus, à la différence de la formation des agents B, les blocs fonctionnels des A se subdivisent fréquemment en **spécialisations métiers**.

Par exemple, le contrôle fiscal se subdivise en brigades, PCE ou PCRP, pour le SPL : adjoint en trésorerie ou adjoint en direction, ce qui **contribue à densifier le volume de matières à scénariser puis à numériser**.

Le Directeur général a donc décidé une **montée progressive de la formation hybride sur deux promo-**

tions d'inspecteurs stagiaires (2023-2024 et 2024-2025). Cet étalement devrait permettre de disposer dès 2023/2024 d'outils digitaux pour une demi-journée par semaine en formation distancielle ou pour une journée toutes les 2 semaines pour les 8 blocs fonctionnels.

F.O.-DGFIP s'inquiète de la montée en puissance de ces journées placées en autonomie loin d'avoir démontré leur efficacité.

F.O.-DGFIP refuse que ce dispositif soit un **substitut de l'enseignement en présentiel** et revendique le **recrutement rapide de chargés d'enseignement** à hauteur des ambitions affichées.

Evaluation des connaissances

Le cycle de formation professionnelle repose sur des **unités de compétences** qui doivent être validées tout au long de l'année. Ces unités de compétences et les modalités d'organisation de ce cycle de formation vous seront communiquées par l'établissement de formation.

- 1 - Principes réglementaires
(2 écrits, 2 oraux dont 1 collectif)

Les inspecteurs qui suivent le bloc fonctionnel informatique doivent satisfaire à une 3^{ème} épreuve écrite consacrée aux technologies informatiques.

Les inspecteurs stagiaires absents (ex : congé maladie) lors d'un contrôle doivent passer l'épreuve de remplacement correspondante ou à défaut à celle organisée en fin de scolarité sur l'ensemble du programme. Le programme sera identique à celui de l'épreuve remplacée.

Chaque épreuve écrite ou orale organisée au cours de la formation en établissement donnera lieu à l'évaluation de l'acquisition ou non d'une ou plusieurs unités de compétences. Pour valider cette période de formation, les stagiaires devront avoir acquis les 2/3 des unités de compétences évaluées.

- 2 - Organisation du contrôle
pour la promotion 2023/2024

→ consulter la timeline **F.O.-DGFIP** qui vous sera envoyée en début de scolarité

ÉPREUVES ÉCRITES

Chaque épreuve écrite d'une durée moyenne de 2 heures, 2 heures 30 ou 3 heures. Les matières contrôlées sont portées à la connaissance des stagiaires une semaine avant l'épreuve. Les enseignements prévus pour être dispensés au cours de la semaine de l'épreuve ne doivent donc pas être inclus dans le programme de révision.

L'épreuve écrite sera composée d'un QCM et d'une partie rédactionnelle.

EC N°1 : 4/12/2023

EC N°2 : 25 et 26/03/2024

ÉPREUVES ORALES

Deux épreuves pendant la formation se dérouleront selon les modalités suivantes :

- ▶ **oral collectif** : sensibilisation des stagiaires au travail en équipe et appréciation de l'aisance orale du stagiaire. Du 11 au 15 décembre 2023.
- ▶ **oral individuel** : Interrogation de 30 minutes maximum, avec une préparation de 15 minutes devant au moins deux examinateurs dont l'un d'eux est chargé d'enseignement. Du 15 au 19 avril 2024 pendant la formation blocs fonctionnels.

LA VALIDATION DES UNITÉS DE COMPÉTENCES

Acquis +	UC validée
Acquis	
En cours d'acquisition	UC non validée
Non acquis	

A rebours d'une idée reçue, pour **F.O.-DGFIP**, la suppression de la note chiffrée risque de ne pas faire disparaître le caractère excessivement scolaire de la formation régulièrement dénoncé par les stagiaires. La réduction du nombre d'évaluation va par ailleurs accentuer le poids de chacune d'elle. Il vaudrait mieux être en forme à ces dates là ! La multiplication des évaluations (formatives et sommatives !) n'est enfin pas de nature à alléger la pression ressentie par les stagiaires tout au long de la scolarité.



Le stage probatoire dans les services

La dernière partie du stage de formation s'effectuera dans les services pendant 3 mois du 13 mai au 28 juillet 2024. Pour valider ce stage il faudra **IMPERATIVEMENT** valider les 2 UC.

VALIDATION DE LA FORMATION PRATIQUE

La formation pratique sera validée dès lors que le chef de service formulera un avis favorable, tant en termes de comportement que de gestes métiers.

Ces 2 UC doivent permettre d'apprécier la qualité opérationnelle du stagiaire sur son poste d'affectation.

Dans l'hypothèse où l'une ou l'autre de ces UC ne serait pas validée, l'avis défavorable sera motivé par le chef de service et le directeur après avoir reçu le stagiaire.

LIEU D'AFFECTATION

Les stagiaires effectueront leur stage pratique sur le lieu de leur affectation.

Le projet de mouvement de premières affectations sera publié courant octobre sur Odyssee et Ulysse.

En local, les stagiaires seront positionnés sur un service relevant du

bloc fonctionnel qu'ils auront obtenu dans le cadre de l'affectation nationale. Ce positionnement local sera connu **avant la mi-novembre**.

F.O.-DGFIP dénonce tout caractère probatoire du stage qui plus est réalisé sur le poste d'affectation. Il est la porte ouverte à l'arbitraire. Placer par ailleurs le stagiaire en situation de production n'est pas le meilleur moyen de favoriser l'acquisition sereine des compétences. **F.O.-DGFIP** revendique un accompagnement adapté par un tuteur de même grade disposant de facilités de services garantissant sa disponibilité.



Admission et titularisation

A l'issue du cycle de formation des inspecteurs stagiaires, une liste des stagiaires ayant satisfait à la formation est établie par la commission d'évaluation des compétences qui prend en compte :

- ▶ la validation des 2/3 des UC de la formation théorique et de 100 % des UC de la formation pratique.
- ▶ la participation des stagiaires, ainsi que la tenue, l'assiduité et la manière de servir sont évaluées au moyen d'une unité de compétence spécifique (1UC).

La commission d'évaluation des compétences (CEC) :

Une commission d'évaluation des compétences présidée par le directeur de l'ENFiP, composée de l'ensemble des responsables des établissements de formation, se réunit à la fin de la période de formation professionnelle, pour formuler des propositions à la commission administrative paritaire (CAP N) chargée d'émettre un avis sur la titularisation des inspecteurs des finances publiques stagiaires.

Elle arrête la liste des Inspecteurs ayant satisfait au cycle de formation et entend les stagiaires n'ayant pas validés leur formation.

Les inspecteurs-stagiaires n'ayant pas validé leur formation pourront être admis à redoubler.

Toutefois, l'Administration peut, dans les cas extrêmes, prononcer le reversement en catégorie B ou C ou le licenciement pur et simple.

Pour la promotion 2022/2023 la CAPN s'est réunie du 22 et 24 août 2023 pour examiner la situation de 23 stagiaires.

Rémunérations au 01/09/2023



INDEMNITÉ DE STAGE



	Ecole hors des résidences administratives (RA) et familiale (RF)		Ecole dans la résidence administrative (RA) ou familiale (RF)	
	dégressif	linéaire	dégressif	linéaire
Septembre	846 €	446,50 €	282 €	224,82 €
d'octobre à février	564 €	446,50 €	282 €	224,82 €
de Mars à Avril	282 €	446,50 €	0 €	224,82 €
Mai	282 €	446,50 €	159,80 € ¹	224,82 €
de Juin à Août	282 €	446,50 €	282 €	224,82 €
TOTAL	5 358 €		2 697,80 €	

¹ La formation pratique débutant le 13 mai, le montant de l'indemnité est égal à 9,40 € x 14 jours = 131,60 €

A SAVOIR : L'indemnité de stage n'est pas imposable dès lors que l'inspecteur stagiaire ne demande pas la déduction de ses frais de double résidence pour la détermination de son revenu imposable.



PRIME DE RENDEMENT

RÉGIME INDEMNITAIRE EXTERNE

CATÉGORIE DE BÉNÉFICIAIRES	MONTANTS	
	ANNUELS	MENSUELS
EXTERNES : primo accédants à la fonction publique, ou bénéficiant d'une reprise partielle d'activités antérieures, contractuels handicapés de catégorie A	2 400 €	200 €
INTERNES : ex-agents de catégorie C, et ex-contrôleurs 2 ^{ème} classe du 1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon ou internes quelle que soit l'administration d'origine.	4 320 €	360 €
INTERNES : ex-contrôleurs 1 ^{ère} classe, ex-contrôleurs 2 ^{ème} classe à partir du 7 ^{ème} échelon et ex-contrôleurs principaux ou internes quelle que soit l'administration d'origine.	4 920 €	410 €



Grades - Échelons – Indices de rémunération – Durées moyennes – Avancement...

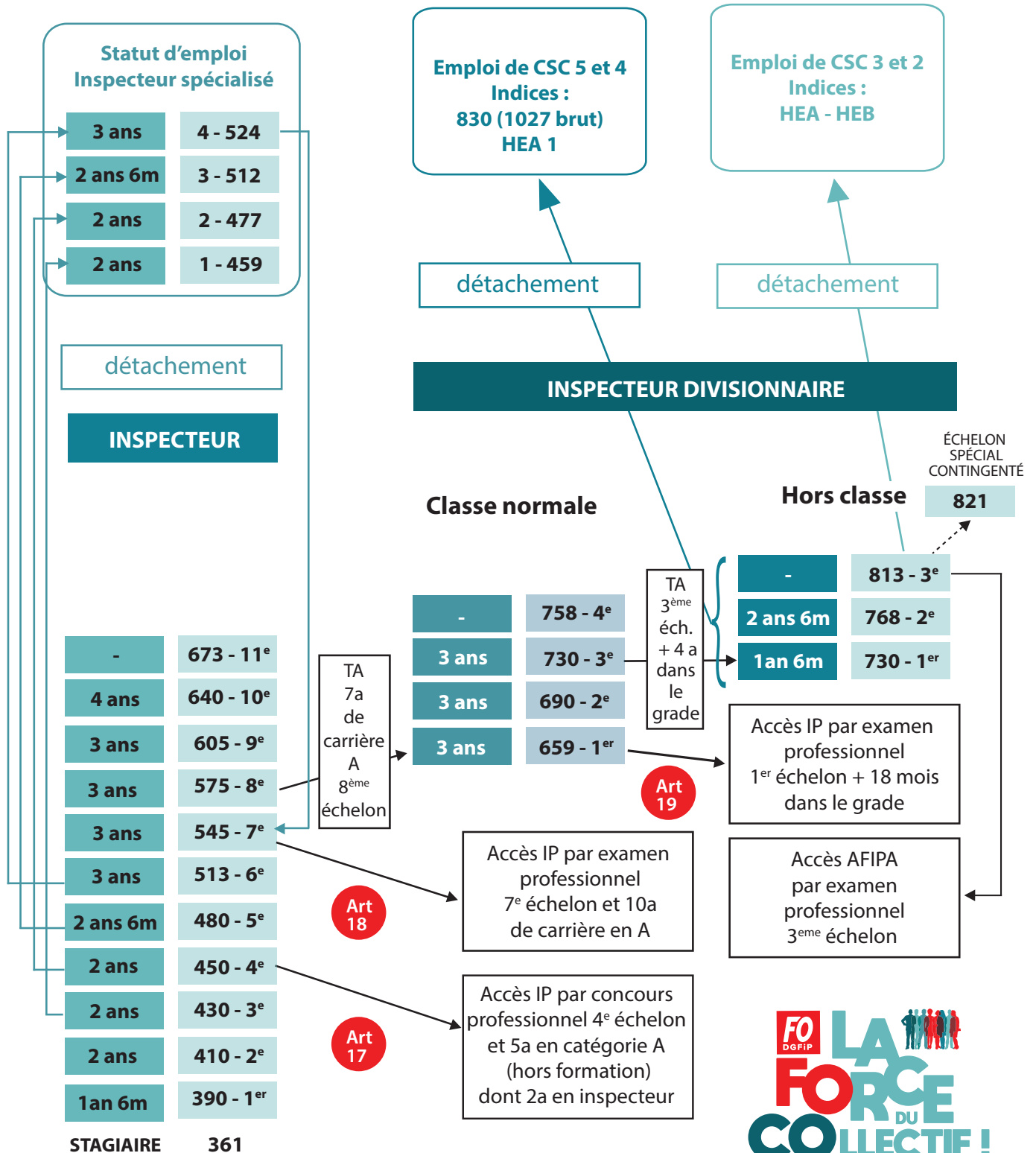
Rémunération mensuelle brute au 01/07/2023	Echelon	Indice Majoré (IM)	Durée moyenne (années)	Conditions d'accès au grade supérieur
Chef de Service Comptable (emploi fonctionnel)				
5 252,61 €	HEB 3	1067		
4 986,77 €	HEB 2	1013	1	
4 784,94 €	HEB 1	972	1	
4 784,94 €	HEA 3	972		
4 553,57 €	HEA 2	925	1	
4 381,27 €	HEA 1	890	1	
4 085,91 €	1027 brut	830		
Inspecteur Divisionnaire hors classe				
4 041,60 €	IDHCS	821		Echelon spécial
4 002,22 €	IDHC3	813		TA 3 ^{ème} échelon + 4 ans dans le grade
3 780,69 €	IDHC2	768	2,5	
3 593,63 €	IDHC1	730	1,5	Accès à 1015 brut ou 1040 brut
Inspecteur Divisionnaire classe normale				
3 731,47 €	IDCN4	758		
3 593,63 €	IDCN3	730	3	Accès par mutation à I.Div.HC1 avec 4 ans d'I.Div. CN
3 396,72 €	IDCN2	690	3	
3 244,11 €	IDCN1	659	3	Accès par Exam.Pro. à IP6 avec 18 mois d'I.Div. CN
Inspecteur				
3 313,03 €	I11	673		
3 150,58 €	I10	640	4	
2 978,28 €	I9	605	3	
2 830,60 €	I8	575	3	Accès par T.A. à I.Div.CN1 avec 7 ans de carrière en A
2 682,91 €	I7	545	3	Accès par Exam.Pro. à I.P.3 avec 10 ans de carrière en A
2 525,38 €	I6	513	3	
2 362,93 €	I5	480	2,5	Accès par Concours.Pro. à I.P.1 avec 5 ans de carrière en A
2 215,25 €	I4	450	2	
2 116,79 €	I3	430	2	
2 018,34 €	I2	410	2	
1 919,88 €	I1	390	1,5	
1 777,12 €	I stagiaire	361	1	Stagiaire ENFIP
Inspecteur Spécialisé				
2 579,53 €	IS4	524	3	
2 520,46 €	IS3	512	2,5	
2 348,16 €	IS2	477	2	
2 259,55 €	IS1	459	2	

Grade et échelon, indice majoré, durée moyenne, rémunération mensuelle brute à compter du 01/07/2023
valeur annuelle du point d'indice 59,0734 € = 4,9225 €

Carrière Cat A Finances Publiques

SCHÉMA DE CARRIÈRE DE LA CATÉGORIE A DE LA DGFIP AVEC PPCR

EN 2023



Les valeurs indiquées sont les indices nets majorés

Les possibilités d'évolution au sein du corps des personnels de catégorie A de la DGFIP ?

Plusieurs possibilités d'évolution au sein du corps des personnels de catégorie A sont offertes aux inspecteurs des finances publiques :

- ▶ Accéder au statut d'emploi d'inspecteur spécialisé : outre les emplois de contrôle fiscal déjà éligibles, ce statut d'emploi est ouvert depuis 2012 à des missions relevant de la gestion des comptes publics;
- ▶ accéder à la carrière d'inspecteur principal des finances publiques : depuis 2012, par voie de concours ou par voie d'examen professionnel;
- ▶ accéder à la carrière d'inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale : dans le cadre d'un nouveau dispositif de sélection mis en oeuvre dès 2012 pour l'établissement du tableau d'avancement filière encadrement et expertise.

→ Si vous avez atteint le 3^{ème} échelon d'inspecteur :

Vous pouvez accéder au statut d'inspecteur spécialisé (IS) selon les fonctions exercées

→ Si vous avez atteint le 4^{ème} échelon d'inspecteur : (art17 du statut)

Vous pouvez accéder à la carrière d'inspecteur principal des finances publiques (IPFiP) si 5 ans de services effectifs en catégorie A au 1^{er} septembre de l'année de nomination. Concours limité à 5 fois.

→ Si vous avez atteint le 8^{ème} échelon d'inspecteur : (art18 du statut)

Vous pouvez accéder à la carrière d'inspecteur Divisionnaire des finances publiques de classe normale (IDIV CN). Si 7 ans de services effectifs en catégorie A au 31 décembre de l'année précédent la nomination

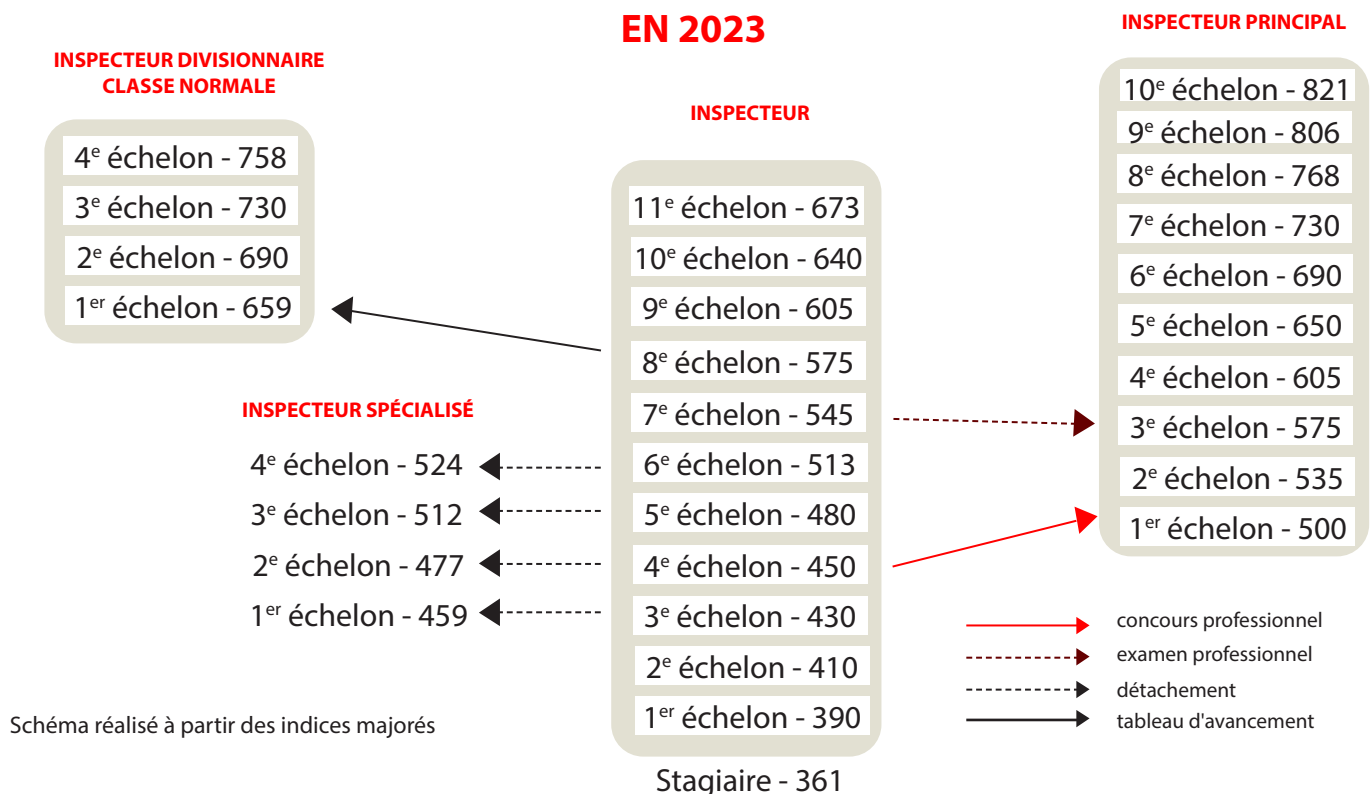


Schéma réalisé à partir des indices majorés

Retrouvez toutes les nouveautés sur : <http://www.fo-dgfp.fr>





C'EST POUR VOUS QU'ON SE BAT !

Retrouvez toutes les informations **F.O.** sur les prestations d'action sociale, les congés, le temps de travail, les autorisations d'absence, les revendications **F.O.-DGFiP** pour la catégorie A...

fo-dgfp.fr

SCOLARITÉS ENFIP ET MAINTENANT ? OSONS !

De plus en plus de quinze jours, la crise sanitaire ne cesse de produire ses effets à travers tout le pays bouleversant nos modes de vies et de fonctionnement. Les mesures de confinement se sont peu à peu étendues pour tenter de ralentir la progression de l'épidémie ne laissant au front que ceux dont la présence absolument nécessaire est organisée dans le cadre d'un plan de continuité de l'activité.

pour éviter de passer cette année par pertes et profits.

Les évaluations et donc la validation des scolarités sont désormais bouleversées et les conditions de stage pratiqué par le plan mises dans un réseau accaparé et demain un dispensable plan de reprise.

Les interrogations autour du logement, du matériel informatique ou d'éventuelles conséquences financières de cette crise sanitaire alimentent à bon droit les inquiétudes et interrogations de stagiaires.

Assurément ces scolarités ne pourront être comparées à aucune autre.

DES ÉQUIPES DE L'ENFIP MOBILISÉES ET RÉACTIVES DANS UN CONTEXTE INÉDIT

Comme l'ensemble des directions de la DGFiP, l'ENFIP a été amenée à prendre des décisions délicates dont la fermeture inédite de tous les établissements de formation et à s'appuyer sur la réactivité et l'engagement de ses équipes, soit administrative que pédagogique, pour proposer en urgence aux stagiaires des modalités de travail à distance.

Certes les modalités techniques butent sur des infrastructures dont nous démonsos l'adaptation depuis longtemps et ne permettent que très imparfaitement aux stagiaires de travailler à distance, au moins en scolarité. Ces initiatives aurent au moins le mérite de maintenir du lien et du sens

SANS PUBLICITÉ, F.O.-DGFiP DANS L'ACTION À VOS CÔTÉS

Depuis le début de la crise, F.O.-DGFiP n'a eu de cesse d'intervenir à tous les niveaux pour protéger la santé des stagiaires, de personnel, contribuer à l'arrégation des situations individuelles ou défendre des conditions de reprises éventuelles.

CARTE des Premières AFFECTATIONS des INSPECTEURS Stagiaires PROMOTION 2019-2020

dans les directions, services centraux et DIES et postes, hors métropole
Nombre d'arrivées au 1^{er} septembre 2020

■ Département d'affectation de stagiaire
■ Département auquel stagiaire ne va pas

A

Responsable secteur Inspecteurs
Catherine Boulet
Séverine Grégoire-Angélice
e-mail: contact@fo-dgfp.fr

N'hésitez pas à nous écrire à contact@fo-dgfp.fr

Édition 2022

GUIDE DES prestations sociales

FO FÉDÉRATION DES FINANCES
Fédération des Finances Force Ouvrière
46, rue des petites Écuries - 75010 Paris - Tél. : 01 42 46 75 20
fo.finances@orange.fr - financesfo.fr

CARTE des AFFECTATIONS des INSPECTEURS au 1^{er} septembre 2020

■ Département fermé
■ Département ouvert
■ Ancienneté du dernier agent entré au contrat en période normale
■ Appart uniquement au titre d'une période pour rattachement au CSAR
■ Rattachement en attente

A

cathe.boulet@fo-dgfp.fr
e-mail: contact@fo-dgfp.fr
Tel: 01 47 70 91 69

N'hésitez pas à nous écrire à contact@fo-dgfp.fr

Groupe de travail Formation Professionnelle

AH QU'EST-CE QU'ON EST SERRÉ...

Dans le cadre du 16 mai dernier, les organisations syndicales représentatives, Syndicats, Finances Publiques, CGF Finances Publiques, F.O.-DGFiP et l'Association Nationale de Formation Professionnelle (ANFP) ont travaillé dans la semaine dernière le projet de dialogue social de la Direction Générale de nombreux Groupes de Travail ou tout est déjà acte, avant même leur achèvement.

La continuité est en toute cohérence, F.O.-DGFiP n'a donc pas participé au GT Formation Professionnelle car nous sommes déjà dans un cadre de dialogue social de la Direction Générale de nombreux Groupes de Travail ou tout est déjà acte, avant même leur achèvement.

POUR RAPPEL, LES CONTRÔLEURS STAGIAIRES 2022/2023 ont vu l'organisation du cycle de formation modifier et l'adoption d'un modèle de formation hybride, selon un rythme hebdomadaire de 4/1, à savoir 4 jours en formation présentielle dans les salles de cours et un jour de formation à distance accompagné, hors établissement, en mode d'attente en attendant.

L'ENFIP a organisé cette journée pour quelle soit positionnée de manière mobile dans l'agencement des planning: géré par chaque établissement afin de permettre aux stagiaires de travailler en totale autonomie sur les supports numériques pédagogiques et les clés mis à leur disposition sur la plateforme Moodle renouée.

Sans surprise, le retour d'expérience de l'ENFIP est positif d'après un sondage effectué non des agents de tous les stagiaires, de tous les enseignants et personnels administratifs mais d'un panel choisi.

F.O.-DGFiP précise que si cette journée a permis aux stagiaires de venir des notions, voir en cours et à permis de fluidifier l'accès à la cartographie, certaines manières, par exemple les agents chercheurs documentaristes, contrôle et contentieux pour le bloc Faculté des Particularités peuvent être correctement dispensés qu'en présentiel.

F.O.-DGFiP dispose également que les plannings de la journée d'autonomie aient pu être mis en ligne sans gêner ni mettre en difficulté les stagiaires dans la gestion de leurs déplacements.

Les remontrances de stagiaires font également apparaître une mise en valeur redite du bloc Gestion Publique conduisant les stagiaires à ne pas demander le bloc.

DÉCIDER C'EST GAGNÉ !
La scolarité des agents administratifs des Finances Publiques (AFAP) 2022 vers l'inspiration de 4/1.

DERRIÈRE L'AUTONOMIE, L'EMIGRITÉ

Le projet ARABE, qui n'est plus un projet par ailleurs, est un produit rendu par l'ENFIP visant à faire évoluer les modalités pédagogiques en vue d'un apprentissage géré dans une formation. Mais il lui a permis d'apporter un volume accru de supports en formation hybride dans les établissements de l'ENFIP faute de pouvoir pousser les mers.

- à la sécurité des agents
- à l'indemnité
- à l'intelligence Artificielle, la généralisation et leurs impacts sur l'équipe des missions et les conditions de vie au travail des agents

Cela ne signifie pas pour autant que notre organisation ne se démontre ni de la formation en général sur laquelle elle a travaillé depuis des années ni des enjeux à terme de la formation professionnelle.

www.fo-dgfp.fr

Enrichi des dernières informations et parfois plusieurs fois par jour pour tout savoir en quelques clics sur l'actualité des Services de la DGFiP et l'actualité du Syndicat, des rendus de toutes les réunions avec la Direction Générale (CSAR, CAP, GT, RTA, Négociations etc.) - notre publication trimestrielle **Le Syndicaliste** - un espace de téléchargement réservé aux adhérents et militants

Retrouvez toute l'actualité dans votre département ou votre direction sur le site de votre section locale www.fo-dgfp-sd.fr

Pour une information encore plus accessible et rapide sur votre smartphone, retrouvez **F.O.-DGFiP** sur

@fodgfp

COMPLET
CLAIR
SIMPLE
D'INFOS

ET TOUJOURS REVENDICATIF !



Retrouvez **F.O.-DGFiP** sur Twitter : @fodgfp